

PREFECTURE DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° SPECIAL - 13

Date de parution : 11 mars 2010

SOMMAIRE DU RAA SPECIAL
N° 13 DU 11 mars 2010

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ECONOMIQUES

SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ANIMATION INTERMINISTÉRIELLE

BUREAU DU COURRIER

ARRETE N° 10-35 DU 10/03/10 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE AUX RESPONSABLES ET GESTIONNAIRES DE LA
PLATE-FORME CHORUS DE LA PREFECTURE DU RHONE3

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ECONOMIQUES

SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ANIMATION INTERMINISTÉRIELLE

BUREAU DU COURRIER

**ARRETE N° 10-35 DU 10/03/10 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
AUX RESPONSABLES ET GESTIONNAIRES DE LA PLATE-FORME CHORUS
DE LA PREFECTURE DU RHONE**

**Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'Etat, les Départements et les Régions des dépenses de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité,
VU la loi n°89-935 du 26 décembre 1989, permettant aux Préfets de rendre exécutoires les titres de perceptions,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
VU le décret n° 63-608 du 24 juin 1963 relatif au recouvrement des créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
VU le décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat,
VU le décret du 21 juin 2007 portant nomination de M. Jacques GERAULT, Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet de la zone de défense sud-est, Préfet du Rhône,
VU le décret du 30 janvier 2009, nommant M. Pierre SOUBELET, Préfet de la Loire,
VU l'ensemble des arrêtés ministériels et des arrêtés des préfets de Région portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
VU l'arrêté préfectoral n° 2009-1849 du 25 février 2009 de M. le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône donnant délégation de signature à M. Pierre SOUBELET, préfet du département de la Loire en qualité de responsable d'unité opérationnelle (UO) du budget opérationnel de programme (BOP) régional du programme 307 « Administration Territoriale de l'Etat » pour procéder à toutes les opérations relatives à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6.
VU l'arrêté préfectoral n°2010-415 du 4 janvier 2010 de M le Préfet de la Région Rhône-Alpes portant délégation de signature pour les pièces comptables et les formulaires exécutoires,
Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée, à Mmes Béatrice BESANCON-MATILE et Dominique GUIOL-BODIN, chefs de la plate-forme CHORUS de la Préfecture du Rhône, pour les actes suivants :

- la validation des engagements juridiques,
- la certification du service fait,
- la validation des demandes de paiement

correspondant aux dépenses liées à des « projets complexes » relevant du programme 307 « administration territoriale » du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 :

Sous la responsabilité des deux chefs de la plate-forme CHORUS de la Préfecture du Rhône, délégation est donnée :

•pour la validation dans CHORUS des engagements juridiques, relatifs à ces dépenses, à Mmes Florence DELMONT et Laure-Alexandra SIEBERT, responsables d'engagements juridiques des recettes; en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mmes Florence DELMONT et Laure-Alexandra SIEBERT, cette délégation est exercée par Mme Liliane BEN-ATTMAN, responsable de demandes de paiement,

- pour la validation dans CHORUS des demandes de paiement, relatives à ces dépenses, à Mme Liliane BEN-ATTMAN, responsable de demandes de paiement, ou en cas d'empêchement à Mmes Florence DELMONT et Laure-Alexandra SIEBERT, responsables d'engagement juridiques et de recettes,
- pour la certification du service fait, à Mmes Annie CHARDONNET, Evelyne CHARRAS, Arlette GARNON et Marie-Jeanne THOMAS, gestionnaires de projets complexes au sein de la plate-forme CHORUS de la Préfecture du Rhône;

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture la Loire.

Fait à Saint-Étienne, le 10 mars 2010
Le Préfet

Pierre SOUBELET